

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du mardi 13 mai 2003 à 20h30

Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL



Présidence :	Mme FIRMENICH Sophie, présidente
Présents :	M. BARDE Michel M. BAUMGARTNER Andréas M. BUCHETTI Pierre-Antoine M. DEROBERT Michel M. FEYER Georg M. GRAND René M. GUEX Jean-Pierre M. KOHLER Charles M. LAGRANGE Philippe Mme PORCHET Arlette M. RYCHNER Georges Mme STALDER Elisabeth M. STALDER Michel
Excusés :	M. KRAMER Marcel M. LEMBO Antonio M. QUIQUEREZ Robert
Assistent :	Mme HUMBERT Yvonne, maire M. MOTTIER Gérald, adjoint M. SCHMULOWITZ Joël, adjoint



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2003
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du maire
4. Approbation des comptes 2002 (délibération)
5. Approbation des crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir (délibération)
6. Crédit d'engagement complémentaire pour la construction d'un cheminement pour piétons au chemin des Chênes (délibération)
7. Rapport du vérificateur aux comptes
8. Proposition de règlement pour l'attribution d'une aide financière à des jeunes pour la pratique d'une activité artistique ou sportive
9. Projet de nouvelles dénominations des commissions
10. Bilan des travaux de commissions législature 1999-2003
11. Propositions du maire
12. Propositions individuelles et questions
13. Message de la présidente
14. Message du maire
15. Huis clos (naturalisations)



Mme FIRMENICH ouvre avec plaisir l'ultime séance du Conseil municipal de la législature qui s'achève, elle salue toutes les personnes présentes et en particulier le nombreux public composé en majorité par les nouveaux conseillers municipaux récemment élus. Elle profite de cette occasion pour les féliciter chaleureusement pour leur futur engagement.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MARS 2003

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est adopté par 12 voix et 1 abstention (pour cause d'absence lors de cette dernière séance).

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Néant.

3. COMMUNICATIONS DU MAIRE

Mme Humbert :

- Annonce que la prestation de serment du nouveau Conseil municipal se déroulera : *mardi 3 juin 2003 à 18h30.*
- Indique que suite à l'étude des plans de marquage concernant la route du Creux-de-Genthod par les membres de la commission du génie civil et à une réunion des parties concernées, un courrier faisant part des remarques et suggestions de la Commune a été envoyé au bureau d'ingénieurs mandaté par les CFF pour ce travail.

Les différentes revendications de la Commune ont été prises en compte et il a été décidé :

- de supprimer les douze places de parc pour les deux roues à l'air libre en amont de l'ouvrage CFF et de les remplacer par deux places voitures,
 - d'abandonner également la piste cyclable, car jugée trop dangereuse,
 - de créer dix places vélos-motos sous le pont, les protégeant ainsi des intempéries,
 - de créer un ralentisseur « coussin berlinois » devant le Tennis club afin de réduire au maximum les excès de vitesse,
 - et, finalement, en cas de besoin, des places supplémentaires pour les deux roues pourront être créées sur le trottoir en aval de la rampe d'accès au quai.
- Rappelle la fête organisée le 24 mai prochain à l'occasion du 100^e anniversaire de la Fanfare de Genthod-Bellevue. Le programme détaillé de la manifestation a été envoyé à tous les communiens sous forme de tout-ménage.
Elle tient à remercier très chaleureusement Mme Monika RIEBEN et les membres du comité d'organisation travaillant depuis plus d'une année, avec beaucoup de sérieux et d'enthousiasme, pour orchestrer ces réjouissances.

- Communique que la Confédération a récemment mis son veto à une pratique genevoise donnant aux magistrats membres d'un exécutif communal la possibilité de célébrer les mariages dans leur commune. Toutefois, cette coutume sera encore autorisée pour toute la prochaine législature, soit jusqu'en 2007.
- Confie que les maires de Bellevue, Collex-Bossy, Pregny-Chambésy et Genthod se sont réunis dernièrement pour discuter d'un projet de crèche intercommunale. Elle indique qu'elle souhaite transmettre des informations sur ce sujet aux membres de la commission des affaires sociales et des naturalisations et en débattre lors d'une prochaine séance à prévoir au mois de juin.
- Annonce qu'une subvention de Fr. 1'300.00 a été allouée à Mme CREUX pour financer une partie des frais élevés relatifs à l'apport technique pour le son et la lumière lors de son spectacle, interprété par une soixantaine d'enfants, prévu à la salle communale le mercredi 14 mai à 18h30 et le samedi 17 mai à 10h30. La somme attribuée couvre la moitié du montant demandé initialement, Mme CREUX ayant été invitée à déposer également sa requête auprès de la commune de Bellevue.

4. APPROBATION DES COMPTES 2002 (DÉLIBÉRATION)

En préambule, M. DEROBERT souligne que les comptes 2002 ont été largement débattus et analysés par les membres de la commission des finances, élargie à tout le Conseil municipal, le 29 avril dernier.

Selon une comparaison entre les années 2001 et 2002, qui ne sont malheureusement pas des années typiques, il relève qu'au niveau des charges, les *dépenses de fonctionnement* sont passées de Fr. 3'398'688.00 à Fr. 3'883'536.00 et ont allègrement augmenté ces cinq dernières années.

Les *amortissements des investissements* sont quant à eux passés de Fr. 1'453'270.00 à Fr. 1'536'582.00 et croissent aussi, *l'ajustement des provisions* s'élève en 2001 à Fr. 4'322'630.00 et à - Fr. 1'839'059.00 en 2002 ce qui équivaut à un total des charges de Fr. 9'174'588.00 pour 2001 et Fr. 3'581'058.00 pour 2002.

Au niveau des recettes, il relève un effondrement, les *impôts* ayant apporté une manne de Fr. 9'559'819.00 en 2001 et Fr. 4'611'920.00 en 2002, montant plus ou moins équivalent aux recettes fiscales des années 1997-1998 qui étaient de très mauvaises années au niveau boursier, les augmentations des recettes fiscales des années 1999 et 2000 se sont évanouies. Le montant des *impôts à encaisser* est élevé, il est de l'ordre de 3 à 4 millions, ce qui représente une somme importante, mais sur laquelle nous n'avons pas d'emprise.

Les *autres recettes* passent de Fr. 501'198.00 à Fr. 423'903.00, pour un total des recettes de Fr. 10'061'017.00 en 2001 et Fr. 5'035'823.00 en 2002, résultat net au bilan en 2001 : Fr. 886'428.00, et en 2002 : Fr. 1'454'765.00.

Finalement, malgré un ajustement des provisions en négatif, le *cash flow* reste positif, il est de l'ordre de 3 millions.

Il souligne toutefois que les apparences sont trompeuses, car contrairement aux dernières années la situation n'est pas ou n'est plus entièrement satisfaisante, seule la dissolution d'une partie de la provision faite l'an dernier a permis de dégager un excédent de recettes. Nouveauté : Genthod a un problème...

Par rapport au budget, le problème s'est situé aussi bien au niveau des recettes qu'au niveau des dépenses. *Les recettes fiscales* ont été budgétisées à Fr. 5'000'000.00, et il y a eu un réalisé de Fr. 4'623'765.00, ce qui représente une différence de Fr. 376'235.00. Quant aux *dépenses de fonctionnement*, on constate qu'elles s'élevaient au budget à Fr. 4'545'022.00, que le réalisé est de Fr. 4'942'810.00, soit une différence de Fr. 397'788.00.

La situation ne va pas s'arranger en 2003, le budget de cette année prévoyant des recettes de 6 millions et un excédent de 1 million.

Au vu des comptes 2002 et de la situation économique, il n'est pas du tout sûr que les recettes atteignent les 5 millions qui éviteraient à Genthod de boucler l'année en cours sur un déficit. Aussi donne-t-il le mot d'ordre suivant : ***Economiser tout de suite.***

Le problème à venir étant déjà visible, il estime judicieux de ne pas utiliser la totalité des budgets de cette année. Néanmoins, il conçoit que la commune possède une certaine fortune et qu'il n'est évidemment pas avisé de tout thésauriser ; mais il est tout de même important de ne pas trop reporter des décisions sages.

M. DEROBERT tire les leçons de la dernière législature. Les dépenses de fonctionnement **décidées par la commune** (lignes 300 à 319) sont passées de 2,07 à 2,94 millions (+42%), les amortissements sont passés de 1,33 à 1,53 million (+16%), les revenus ont suivi une évolution erratique à la hausse comme à la baisse, la population a augmenté de 9,2% et le coût de la vie de 3,2%.

1999	Indice à 100	
Facteurs naturels d'augmentation des dépenses	Population et coût de la vie	9,2 % et 3,2%
2002	Indice théorique à 112,7	109,2 x 103,2 /100
2002 - Dépenses réelles	Indice à 142	

Pendant la dernière législature, Genthod **a accru ses dépenses 3 fois plus vite** que ne l'auraient justifié l'inflation et la croissance de sa population.

En conclusions :

- Les excédents de ces dernières années ont eu des effets néfastes sur la discipline budgétaire : **trop de dépassements**, il est impératif de faire plus attention.
- Lors de l'établissement du budget, les commissions du Conseil municipal n'ont pas été assez tenues au courant par la Mairie de l'état réel des dépenses courantes : à changer en informant mieux les présidents des différentes commissions de l'évolution des dépassements.
- La situation financière de Genthod demeure très saine, la fortune est élevée et la commune n'a pas de dettes. Il compare la commune avec la situation de la Suisse qui est bonne, mais se dégrade gentiment.
- Au nom de la commission des finances, il recommande au Conseil municipal d'adopter, à l'unanimité, les comptes pour l'année 2002.

Mme la présidente remercie M. DEROBERT pour sa présentation.

M. GUEX demande si M. DEROBERT a pris en considération dans ses calculs le manque à gagner résultant de la baisse du centime additionnel provoquant une diminution naturelle des recettes.

M. DEROBERT indique qu'il n'a tenu compte que des dépenses dans son analyse.

M. GRAND souligne que la population a augmenté de 9,2%, mais que les recettes sont restées stables, la nouvelle population n'augmentant pas les recettes fiscales.

M. DEROBERT précise que l'évolution des recettes fiscales dépasse de très loin la baisse du centime additionnel. Compte tenu de la diminution de ces recettes, la valeur du centime additionnel s'établissait l'an dernier à environ Fr. 145'000.00.

M. GUEX donne lecture du rapport établi par le Groupement pour les intérêts de Genthod (GIG), concernant principalement deux points lui paraissant essentiels avant l'acceptation des comptes 2002.

1. La baisse du revenu

Pour la deuxième année consécutive, les rentrées fiscales annoncées pour notre commune sont, au sens premier du terme, extraordinaires. Quelles en sont les explications ?

En 2001, l'excédent de recettes, de l'ordre de 50%, provient d'un reliquat d'impôts annoncé en 2001 et versé en 2002.

En 2002, les recettes annoncées sont d'environ 25% en dessous du résultat le plus probable. Ce résultat décevant résulte certainement de plusieurs facteurs, en voici quelques-uns envisageables.

1.1 La modification du mode de taxation a certainement provoqué des retards de calculs et des recours qui ont péjoré le résultat 2002.

1.2 La baisse des valeurs mobilières a contribué à une diminution des impôts sur la fortune et, probablement pour certains contribuables qui se sont retrouvés dans une situation difficile à des demandes de reconsidération de leur taxation.

1.3 Un très éventuel phénomène cyclique dans les reports des déductions ou le calcul de l'impôt. En effet, en observant les revenus fiscaux de la commune de Genthod, on peut remarquer qu'en 1994, 1998 et 2002, soit tous les quatre ans, les impôts annoncés ont été inférieurs à ceux de l'exercice précédent. Hasard ou phénomène explicable devant le manque de transparence qui entoure les « chiffres » qui nous sont communiqués par l'Etat ; bien malin qui peut répondre à cette question.

Sur ce point le GIG regrette le manque d'outils qui permettraient de lever le voile sur la prévisibilité des recettes fiscales. Pour que les hypothèses énoncées ci-avant ne le restent pas, il souhaite que l'Exécutif intervienne auprès de l'Association des communes genevoises pour faire accélérer les procédures d'information aux communes sur le calcul de leurs revenus fiscaux.

2. L'explosion du poste « Entretien immeubles par des tiers »

Ce poste a subi, par rapport au budget, un dépassement de l'ordre de 56% (Fr. 242'500.00) et dépasse celui du « Traitement du personnel ».

Le GIG dénonce vigoureusement ce mode de faire qui, de facto, revient à diluer les dépenses de la commune sans en référer, dans la majorité des cas, au Conseil municipal.

Il souhaite que, dès le début de la prochaine législature, toutes les dépenses de plus de Fr. 20'000.00 inscrites sous la rubrique 314 (Entretien immeubles par des tiers) soient présentées en commissions pour acceptation (si les délais le permettent) et, dans les cas d'urgence, dans le meilleur délai pour information et comptabilisation.

Ces deux points soulevés, constatant que, grâce au reliquat annoncé en 2001 et comptabilisé en 2002, l'exercice 2002 dégage un excédent légèrement inférieur à 1 million et demi, que la situation financière de la commune de Genthod est saine et que les actifs permettent d'appréhender l'avenir avec confiance, le GIG déclare accepter les comptes 2002.

Mme PORCHET, au nom du Groupe radical, indique qu'il a pris connaissance des résultats financiers de la commune et regrette les dépassements importants de certains budgets, bien que certains soient indépendants de la volonté de la Mairie.

Le Groupe radical souhaite une plus grande collaboration entre la Mairie et les différentes commissions, tant dans l'élaboration des budgets que dans l'engagement des dépenses. Toutefois, il estime important de préserver le rapport de confiance entre les deux organes et de laisser une part importante de responsabilités à l'Exécutif.

Par contre, il aimerait qu'avant l'engagement de toute dépense, la Mairie s'assure que les employés communaux ne puissent pas réaliser eux-mêmes la tâche, ceci afin de réduire les dépassements de budget concernant les prestations de tiers.

Mme HUMBERT souligne que la plupart des dépenses sont décidées par les commissions elles-mêmes, elles apparaissent dans les comptes au niveau des dépassements, qu'elles aient été budgétisées ou non. Lors de travaux un devis est toujours demandé, mais malheureusement, fréquemment, les SIG profitent de l'ouverture de la route pour faire des propositions, aux premiers abords logiques, qui ont pour conséquences, en cas d'acceptation, de nous infliger des dépassements. Il faut prendre conscience de ces services qui ne dépendent pas de la commune.

Elle relève toutefois que l'Exécutif mène une réflexion sur ces demandes qui pourraient engendrer des dépenses inutiles et n'endosse, bien au contraire, pas toutes les requêtes.

Mme FIRMENICH donne lecture du projet de délibération.

*Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu le compte administratif pour l'exercice 2002 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement;*

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2002 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département;

*vu le rapport de la commission des finances du 29 avril 2003,
le Conseil municipal décide*

- 1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2002.*
- 2. D'approuver le compte de fonctionnement 2002 pour un montant de Fr. 3'581'058,32 aux charges, et de Fr. 5'035'823,70 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 1'454'765,38.*
- 3. D'approuver le compte d'investissement 2002 pour un montant de Fr. 764'163,00 net.*
- 4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 764'163,00 par l'autofinancement à raison de Fr. 764'163,00 au moyen de la somme de Fr. 1'536'581,95 représentant les amortissements qui figurent au compte de fonctionnement.*
- 5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 1'454'765,38 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.*
- 6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2002, totalisant tant à l'actif qu'au passif Fr. 42'831'690,27.*

Mise aux voix cette délibération est approuvée à l'unanimité (13 voix)

5. APPROBATION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES ET LES MOYENS DE LES COUVRIR (DÉLIBÉRATION)

Mme FIRMENICH donne lecture du projet de délibération.

*Vu les articles 30, al. 1, lettre d) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu le préavis de la commission des finances du 29 avril 2003,
le Conseil municipal décide*

- 1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2002 suivants, pour un montant total de Fr. 778'808,29 selon le compte de fonctionnement 2002.*
- 2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

Mise aux voix cette délibération est approuvée à l'unanimité (13 voix)

M. STALDER souhaite qu'à l'avenir la feuille récapitulative des crédits complémentaires soit transmise régulièrement aux membres du Conseil municipal, permettant ainsi de gagner un temps précieux lors de l'élaboration du budget.

6. CRÉDIT D'ENGAGEMENT COMPLÉMENTAIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CHEMINEMENT POUR PIÉTONS AU CHEMIN DES CHÊNES (DÉLIBÉRATION)

Mme FIRMENICH donne lecture du projet de délibération.

*Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
vu la délibération votée par le Conseil municipal le 30 janvier 2001 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de Fr. 370'000,00 pour procéder aux travaux de construction d'un cheminement pour piétons, approuvée par le Conseil d'Etat le 21 mars 2001 ;
vu que le montant total des travaux s'élève à Fr. 445'353,00 ;
vu qu'il en résulte un excédent de dépenses de Fr. 75'353,00 ;
le Conseil municipal décide*

- 1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 75'353,00 pour couvrir ce dépassement.*
- 2. D'amortir cette dépense, selon les modalités du crédit initial, dans le compte de fonctionnement N° 62.331, à l'échéance de l'année 2011.*

Mise aux voix cette délibération est approuvée à l'unanimité (13 voix)

7. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR AUX COMPTES

Aucune remarque n'est formulée à l'encontre du rapport de vérification établi par le Bureau fiduciaire Philippe RERAT, dont chaque conseiller a pu prendre connaissance.

8. PROPOSITION DE RÈGLEMENT POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE A DES JEUNES POUR LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITÉ ARTISTIQUE OU SPORTIVE

Mme FIRMENICH indique que la proposition de règlement émane de la commission des sports et loisirs.

M. GUEx stipule qu'une sous-commission, composée de MM. René GRAND, Antoine BUCHETTI et lui-même, a été créée afin d'établir une proposition de règlement pour répondre aux différentes demandes qui parviennent régulièrement à la Mairie pour des aides financières tant aux niveaux culturel que sportif, auxquelles il n'est pas toujours aisé de répondre dans un souci d'équité.

La proposition a été soumise à la commission des sports et loisirs et a été amendée point par point.

Il espère que ce règlement remportera la faveur du Conseil municipal.

M. GRAND indique que le point 3. *Modalités d'attribution* du projet de règlement ne lui semble pas clair, il s'interroge de ce qu'il adviendra dans le cas où un nombre élevé de demandes seraient réceptionnées la même année. Il estime important de préciser que le montant annuellement attribué s'élève à Fr. 3'000.00 au maximum.

M. GUEx souligne que la commission décide d'octroyer une somme qu'avec l'approbation de la majorité des membres de la commission.

M. DEROBERT, de son avis personnel, estime compliqué de créer et d'alimenter un fonds au passif du bilan. Il pense plus judicieux de prendre cette somme sur le budget courant. Toutefois, il se demande s'il ne serait pas préférable de prévoir un plafond pour les aides que l'on peut mais qu'on ne doit pas impérativement accorder, avec le risque de devoir absolument atteindre ce plafond.

M. GUEx pense qu'il n'est pas souhaitable de fixer un plafond. Il estime important que la commission puisse avoir le loisir d'attribuer une aide financière à toute personne répondant à certains critères déterminés et non pas par rapport à une somme décidée, afin de ne pas devoir refuser des requêtes méritant un soutien.

M. RYCHNER souligne que cette façon de faire peut exposer la commune à plusieurs demandes la même année.

M. STALDER pense que la commission doit avoir la liberté de décider d'accorder une aide ou non et également de juger du montant à attribuer ; il estime inopportun de mettre un plafond.

Mme PORCHET est également favorable à laisser une certaine souplesse à la commission responsable et de ne pas décider d'un plafond lui laissant ainsi la possibilité de dépenser plus une année. De plus, elle relève que, jusqu'à maintenant, le travail a toujours été très bien fait par les commissaires.

M. MOTTIER juge préférable de faire figurer cette somme au budget annuel, tout en sachant qu'elle peut être dépensée et augmentée.

M. GUEx relève que la commission ne dépense jamais de l'argent outrageusement et respecte au mieux son budget.

M. DEROBERT souligne encore que si aucune ligne ne figure au budget il n'y a effectivement pas d'obligation de dépenser.

Mise aux voix la proposition de règlement est approuvée à l'unanimité (13 voix)

9. PROJET DE NOUVELLES DÉNOMINATIONS DES COMMISSIONS

M. GUËX, lors du Conseil municipal du 10 décembre dernier, avait émis le souhait que les dénominations des commissions puissent être harmonisées avec les appellations utilisées dans les différents postes d'un budget d'économie publique. Il avait alors fait différentes propositions, que la Mairie a étudiées et auxquelles elle a apporté quelques autres suggestions qui ont été remises à tous les conseillers municipaux.

Mme PORCHET souhaite que la *bibliothèque* conserve sa place au sein de la commission s'occupant de l'école, elle estime que la bibliothèque fait partie d'une formation élargie au niveau de toute la population, et une grande collaboration existe entre la bibliothèque et l'école.

M. RYCHNER précise que l'enseignement pédagogique n'est pas de la compétence de la commune, alors que la bibliothèque fait partie de la culture et des loisirs de Genthod.

M. STALDER se dit favorable au maintien de la *bibliothèque* avec la commission scolaire.

M. GUËX indique, après une étude plus approfondie des plans comptables des communes environnantes, que chaque entité a de telles disparités dans les dénominations de ses commissions qu'il sera extrêmement difficile de comparer.

M. STALDER souhaite que l'aspect *sports* apparaisse dans la commission de la culture et des loisirs. De plus, il estime préférable de ne pas regrouper *la protection et l'aménagement de l'environnement et l'aménagement du territoire (urbanisme)* comme suggéré dans la proposition de M. GUËX.

M. DEROBERT est du même avis, ces deux commissions n'ayant pas de points communs.

M. KOHLER estime que la commission de l'urbanisme n'est pas d'une grande utilité.

M. DEROBERT rétorque que cette commission est indispensable et qu'elle s'est occupée du plan localisé de quartier.

Mme PORCHET partage l'avis qu'il faut maintenir deux commissions distinctes en sachant que la commission de l'urbanisme va au-devant d'années importantes.

Mme le maire pense également qu'il est pertinent de préserver deux commissions séparées, car elle rappelle que l'étude laborieuse du plan directeur communal va débiter prochainement.

M. STALDER s'interroge sur le nombre de personnes prévu dans chaque commission.

Mme HUMBERT indique que le nombre n'est pas imposé et doit être débattu entre les conseillers municipaux.

M. GUËX estime important de ne pas surcharger en personnes les commissions, mais au contraire de prévoir des commissions ouvertes à tous.

Anciennes dénominations	Nouvelles dénominations
0. Bâtiments	0. Bâtiments
1. Feu et PC	1. Sécurité publique
2. Scolaire & bibliothèque	2. Scolaire et bibliothèque
3. Sports et loisirs	3. Culture, sports et loisirs
4.	4.
5. Affaires sociales et naturalisations	5. Affaires sociales et naturalisations
6. Génie civil	6. Génie civil
7. Agriculture et environnement	7. Environnement
8.	8.
9. Finances	9. Finances
10. Taxation	10. Taxation
11. Réclamations	11. Réclamations
12. Urbanisme	12. Aménagement du territoire

10. BILAN DES TRAVAUX DE COMMISSIONS LÉGISLATURE 1999-2003

Commission scolaire et bibliothèque

Mme PORCHET donne lecture du rapport établi par la commission.

La commission scolaire et bibliothèque s'est réunie à plusieurs reprises chaque année et a traité les points suivants au cours de la législature 1999-2003 :

- L'organisation de la fête des promotions de l'école, en collaboration, avec le corps enseignant, l'institut Pierre-Grise, les sociétés communales, le Jardin d'enfants, la compagnie des sapeurs pompiers et les employés communaux.*
Cette fête est ainsi devenue une véritable fête villageoise réunissant un nombre chaque année croissant d'habitants. Elle est constituée par la distribution d'une collation à tous les élèves de l'école, de Pierre-Grise et du Jardin d'enfants le matin, un cortège, un lâcher de ballons, une partie officielle, un apéritif offert par la commune, divers stands tenus par les sociétés communales, un repas sous tente, puis un bal et une disco pour les jeunes en soirée.
- La redéfinition des critères d'octroi des subventions concernant les excursions scolaires avec augmentation des montants alloués et prise de conscience des problèmes des enseignants liés au déplacement des élèves lors de visites diverses.*
- L'étude des besoins de renouvellement du mobilier scolaire, de la rénovation et de l'aménagement de certaines salles de l'école, de l'équipement en matériel informatique, du resurfaçage du préau, de la récupération du papier, etc.*

- *L'organisation, pour les aînés, d'un concert de Noël présenté par les élèves des classes élémentaires de Genthod, suivi d'une collation.*
- *Une présentation du rôle et du fonctionnement du groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), suivie d'une acceptation par le Conseil municipal de la demande d'adhésion au GIAP permettant la réouverture d'un restaurant scolaire à Genthod.*
- *L'organisation des manifestations marquant le 400^e anniversaire de l'Escalade avec la participation des élèves de l'école à la course de l'Escalade en Vieille-ville, la remise à chaque élève d'un T-Shirt souvenir, la présentation à la population de chants de l'Escalade, la tenue d'une conférence sur l'histoire de l'Escalade.*
- *Suite au déménagement de la bibliothèque dans des locaux plus spacieux, des contacts ont été pris avec la bibliothécaire pour une bonne évaluation des besoins permettant de définir un budget répondant à la nouvelle dynamique créée suite à ce déménagement. Un projet de règlement, élaboré par la Mairie, a été approuvé par la commission.*
- *La définition des budgets annuels de fonctionnement en collaboration avec les membres de l'Exécutif. Les montants accordés ont notamment permis d'équiper de nouvelles salles de classe, suite à la surélévation du bâtiment, d'améliorer l'infrastructure communale en tables et bancs, en décorations de Noël, etc.*

Pour conclure, il apparaît que la Mairie dispose actuellement d'un bâtiment scolaire permettant d'accueillir correctement les futurs élèves scolarisés sur la commune et d'une bibliothèque spacieuse dont la fréquentation est en constante augmentation. L'infrastructure communale a également été augmentée et permet désormais une bonne organisation des diverses manifestations.

Commission des affaires sociales et des naturalisations

Mme FIRMENICH indique que la commission s'est principalement activée à l'organisation de diverses activités pour les aînés, à l'attribution, le plus judicieusement possible, d'appartements et à l'aide à des organisations humanitaires.

Commission du feu et de la protection civile

M. BAUMGARTNER indique que les principaux sujets traités durant cette législature concernaient un éventuel regroupement des services du feu entre les pompiers volontaires et les pompiers professionnels. Finalement, il a été décidé de maintenir les compagnies communales en effectuant une meilleure répartition des tâches entre le SIS et les communes, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2004.

Commission de l'agriculture et de l'environnement

Mme STALDER indique que durant la législature écoulée la commission s'est penchée essentiellement sur les questions liées à la protection de l'environnement. Elle donne lecture du rapport de la commission.

Principales activités :

1. Etablissement des budgets annuels de la commission

Les postes les plus importants concernent la gestion des déchets dont les coûts sont difficiles à maîtriser. A cet effet, il convient de noter que des efforts considérables sont entrepris afin d'inciter la population à trier, recycler et composter les déchets.

2. Concept cantonal de la protection de l'environnement

Un préavis favorable a été donné par le Conseil municipal, en date du 24 juin 2000, assortissant cette approbation à un certain nombre de commentaires et un plan d'action élaboré par la commission.

3. Environnement de Genthod

Soucieuse de préserver au mieux l'environnement et la qualité de vie des habitants, une étude a été confiée au professeur LACHAVANNE en janvier 1999 portant sur le bilan environnemental de la commune. Un second mandat lui a été confié le 12 octobre 2001 concernant l'inventaire naturel et architectural de la commune. Une série d'articles susceptibles d'intéresser les communiers sera publiée dans les prochaines éditions du Genthod Info, en lieu et place de l'édition d'une plaquette dont le coût a été jugé trop élevé.

4. Gestion des déchets

- **Inauguration du centre de compostage intercommunal (GICORD) le 1^{er} mars 2000**
Cette aire, à la charge des communes partenaires, permet de recueillir les déchets de jardin et de fabriquer du compost.
- **Journée « Portes ouvertes » au centre de récupération des Tuileries**
Cette manifestation a rencontré un vif succès auprès de la population et constitue un bel exemple de collaboration entre les communes de Bellevue et Genthod. Malgré son bon fonctionnement, les coûts d'exploitation demeurent élevés.
- **Ronde du recyclage**
Il s'agit là d'un nouveau jeu développé par Recydec, dont le siège se trouve à Genthod. Le but de ce jeu, destiné aux enfants, est de trier juste, et la commission s'est exprimée en faveur de son utilisation dans le cadre de l'école ou d'autres manifestations éventuelles.

5. Découverte de la nature

Une visite de la propriété de Pierre-Grise a été organisée le 6 octobre 2001, à l'initiative de la commission, avec le précieux concours de M. JOLY, inspecteur cantonal des forêts, qu'elle tient à remercier très chaleureusement. Cette journée a rencontré un vif succès auprès des communiers. D'autre part, une soirée « chauve-souris » est prévue le vendredi 13 juin 2003 afin de permettre de percer la vie secrète de ces petits mammifères. Il faut savoir qu'un certain nombre de colonies ont élu domicile dans notre commune.

6. Concours du village fleuri

Ce concours organisé tous les ans par la commission est apprécié par les participants. Cependant, leur nombre demeurant insuffisant, il a été décidé de reconduire ce concours tous les deux ans.

7. Protection et entretien des arbres

Il s'agit là d'un sujet auquel la commission est très sensible. Les platanes du Creux-de-Genthod ont fait l'objet d'un examen de santé jugé satisfaisant. Par contre, des mesures de protection doivent être prises rapidement et la Mairie y travaille activement. En ce qui concerne les chênes, ceux-ci font également l'objet de soins attentifs et la Commune a engagé des frais considérables pour leur maintien et leur sécurité.

Mme STALDER termine en indiquant que lors de la prochaine législature, il conviendra de poursuivre les efforts entrepris afin de préserver au mieux l'environnement et la qualité de vie en découlant et dont nous sommes tous responsables.

Commission des finances

M. DEROBERT indique que la fonction primaire de la commission est le vote des budgets et l'adoption des comptes. Durant la législature écoulée, elle a aussi finalisé le règlement du personnel et repris à son compte la baisse des impôts consentie au niveau cantonal.

Commission du génie civil

M. LAGRANGE stipule que différents travaux ont été engagés durant ces quatre dernières années, soit la finalisation du projet de modération du trafic aux abords de l'école, le parking devant l'ancienne poste, le chemin piétonnier des chênes et son éclairage, l'étude de l'installation du télé-réseau, notamment par l'exécution d'une enquête de besoins auprès des habitants de la commune, les collecteurs de la route de Collex, une meilleure sécurité de la route de Rennex par la pose de ralentisseurs, la modération du trafic aux entrées de la rue du village, diverses réfections de routes et l'éclairage public de la salle de gymnastique à la Poste.

Il termine en indiquant qu'une commission est d'ores et déjà programmée au mois de juin pour étudier une meilleure sécurité routière à la route de Malagny.

Commission de l'urbanisme

M. BARDE indique brièvement que cette commission a géré certains abus lors de constructions. M. DEROBERT précise également qu'elle s'est chargée, avec satisfaction, du plan localisé de quartier du Grand-Malagny et qu'elle aura, à l'avenir, à se pencher sur un problème important à Genthod, le bruit.

Commission des bâtiments

M. FEYER, en tant que vice-président, indique, au pied levé, que la commission s'est principalement occupée de la réfection du toit de l'ancienne mairie, de l'élaboration d'un projet de locaux pour les pompiers et la voirie, qui a été refusé, de l'achat de la SI Sautoir d'Or, d'un projet de construction pour un éventuel centre communal, endormi à l'heure actuelle, et qu'elle s'est aussi réunie fréquemment, conjointement avec la commission des affaires sociales et des naturalisations, pour l'attribution d'appartements.

Commission des sports et loisirs

M. GUXE donne lecture du bilan de la commission.

Durant cette législature, la gestion ordinaire de la commission des sports et loisirs a porté sur :

- ***La désignation des candidats au Mérite Commune de Genthod***
- ***Les subventions aux sociétés communales***
Fait marquant, le subventionnement d'une nouvelle société sportive ayant des activités juniors «Le Genthod-Bellevue volley-ball club»
- ***Le traitement des demandes de subventions individuelles ou extraordinaires pour des fêtes, manifestations ou frais exceptionnels***
- ***La programmation et l'organisation de diverses manifestations culturelles***
L'ajout, aux traditionnels ciné-conférences, de projections dont les contenus sont centrés sur la Suisse et la nature (films de Samuel Monachon) ainsi que l'offre de nouvelles activités culturelles, qui ont satisfait de nombreux communiens

De plus, elle s'est préoccupée :

- ***De l'aménagement du mail Lullin***
Suite à une pétition, signée par une soixantaine de communiens et soutenue par le jardin d'enfants « Les Petits Loups », elle s'est préoccupée d'améliorer la sécurité de la place de jeux du mail Lullin. En 2000, le revêtement des sites de jeux a été adapté aux normes de sécurité, certains jeux ont été rénovés et des nouveaux installés. Par contre, la poursuite de cet aménagement, tables et amenée d'eau, a été refusée par l'Etat, propriétaire des lieux.
- ***D'organiser le 31 décembre 1999 un apéritif pour la population***
Cette initiative, liée aux festivités marquant le passage de 1999 à 2000, a rencontré un franc succès. Au vu de celui-ci, la commission a décidé de reconduire cette manifestation les années suivantes.
- ***D'organiser une manifestation de sport populaire***
En collaboration avec des associations sportives locales, une journée-volley a été proposée à la population. A cette occasion, une sélection du Conseil municipal s'est confrontée à l'équipe filles du Genthod-Bellevue volley-ball club (championne genevoise juniors).
- ***D'étudier un nouveau mode de calcul des subventions aux sociétés locales***
Le nouveau règlement élaboré n'étant pas apparu meilleur que celui qui est en vigueur, il a été rejeté en commission.
- ***De rédiger un règlement pour l'attribution d'aide financière à des jeunes pour la pratique d'une activité culturelle ou sportive.***
Ce projet, amendé en commission, a été accepté précédemment par ce Conseil municipal.

Enfin, dans le cadre de ses contacts et relations avec les sociétés et associations locales ou voisines :

- *Elle a rencontré les président(e)s des sociétés locales subventionnées*
- *Elle a auditionné des délégués du « Groupe des utilisateurs du Vengeron » et du « VRAC (Versoix - Rencontre, arts & cinéma) »*

11. PROPOSITIONS DU MAIRE

Néant.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

- M. RYCHNER fait part d'une inquiétude, importante pour lui, concernant les nombreuses constructions qui apparaissent un peu partout dans le village, dont aucune demande n'est publiée dans la Feuille d'avis officielle. Il s'interroge sur le rôle des autorités communales dans ce domaine.

Il relève que les personnes honnêtes sont quant à elles confrontées à une multitude de difficultés. Il souhaite que la Commune réagisse à ce sujet auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), police des constructions.

Il indique également qu'il n'a reçu aucune réponse à son dernier écrit à ce département faisant part de différentes constatations.

Mme HUMBERT précise qu'il arrive régulièrement que la Commune émette un préavis négatif et que le département ne le suive pas. Certains abus ont été dénoncés.

Pour exemple, la police des constructions a enquêté et a récemment sollicité la Mairie pour un préavis ayant trait à des objets déjà exécutés, il n'a donc pas été possible d'émettre un préavis communal « post-construction ».

La Commune a toutefois été invitée, par la police des constructions, à malgré tout donner son préavis, mais la Mairie s'est abstenue et ce dossier est toujours en attente à l'heure actuelle.

Un autre problème concerne un chantier en construction. Les autorisations de construire ont été délivrées, mais le problème des séparatifs n'est toujours pas résolu par manque de collaboration entre les différents services de l'Etat.

M. DEROBERT ne souhaite faire aucun reproche à la Mairie, mais attirer son attention sur le problème des villas trop exigües où tout est compté au centimètre près, avec des chemins d'accès trop étroits, obligeant les habitants à passer sur la propriété des voisins qui étaient déjà là auparavant.

Il spéculé que si la police des constructions ne met pas plus de rigueur pour faire régner l'ordre légal, l'entente générale entre les habitants de la commune pourrait se dégrader à l'avenir. Il précise qu'il n'a aucune animosité envers les nouveaux habitants, mais il pense que les promoteurs devraient être mieux tenus dans le respect des normes. Ce fait l'inquiète personnellement.

- M. FEYER demande à Mme HUMBERT où en est la procédure simplifiée concernant l'attribution des appartements sur la commune.

Mme le Maire indique que les HLM vont quitter à la fin de l'année le système de subventionnement et qu'un nouveau barème de loyers devra être établi.

Après réflexion de l'Exécutif sur la meilleure procédure à adopter pour l'attribution d'appartements, il en ressort qu'une commission de quatre personnes serait fortement sollicitée, la Mairie pouvant en témoigner pour l'avoir vécu. C'est la raison pour laquelle cette tâche avait alors été déléguée à deux commissions.

Il lui semble que cette nouvelle façon de faire a été judicieuse, provoquant ainsi plus de difficultés pour obtenir des appuis. L'Exécutif pense qu'il est plus raisonnable de poursuivre comme par le passé tout en ouvrant cette commission à toutes les personnes intéressées. Il estime cette procédure plus intelligente et souhaiterait poursuivre cette logique.

Quant à de nouvelles modalités et critères d'attribution, ils pourront évidemment être discutés en commission lors de la prochaine législature.

M. DEROBERT partage le point de vue de la Mairie, plus le nombre de personnes est grand, plus la transparence est possible. Toutefois, il pense qu'il faut apporter des améliorations dans la manière d'octroyer ces appartements par une approche plus formelle et en déterminant des critères d'attribution dans un certain ordre.

Il rappelle que la commission avait reçu M. CUENDET, ancien maire de la commune de Coligny, qui avait fortement déconseillé de limiter ce service à un nombre restreint de personnes.

Il termine en stipulant que le coût de location de ces appartements étant souvent bas, ils sont très recherchés, car ils ont un impact économique sur les locataires. Il pense qu'il faut plus de formalisme, mais avec un nombre suffisant de conseillers municipaux.

M. GUEX trouve extrêmement difficile, lors d'une commission d'attribution d'appartements, de se forger une idée claire et de prendre une décision rationnelle en présence d'un si grand nombre de personnes, et souvent avec une multitude de dossiers de candidatures, sans connaître la superficie des appartements et d'autres détails importants. Il juge la structure actuelle peu solide.

Mme PORCHET indique que pour le Groupe radical la façon de procéder actuellement lui semble bonne, mais il estime important de mettre au point certains affinements, comme la surface des appartements et le nombre de pièces.

- M. GUEX demande à la commission des finances de bien vouloir étudier, lors de sa prochaine séance, la suggestion du GIG faite dans son rapport d'acceptation des comptes 2002 précité, que toutes les dépenses de plus de Fr. 20'000.00 inscrites sous la rubrique 314 (*Entretien immeubles par des tiers*) soient présentées en commission pour acceptation, si les délais le permettent et, dans les cas d'urgence, dans le meilleur laps de temps pour information et comptabilisation.
- M. KOHLER signale que deux regards manquent dans le tunnel menant au port Lullin, provoquant ainsi deux cavités de 10 cm de profondeur très dangereuses. Il demande à la Mairie d'intervenir immédiatement en fermant ce tunnel ou en faisant exécuter les réparations nécessaires.

M. SCHMULOWITZ a déjà demandé au responsable de la voirie un rapport circonstancié de ce fait. Puis il informera le DAEL, propriétaire du tunnel.

M. RYCHNER trouve étonnant de devoir attendre autant de temps pour réparer un tunnel périlleux.

Mme FIRMENICH demande les raisons qui s'opposent au bouclage de ce tunnel s'il s'avère être réellement dangereux.

M. SCHMULOWITZ s'informerait au plus vite auprès du responsable de la voirie de l'état de ce tunnel.

13. MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Chers amis,

Il y a un peu plus de douze ans, mon beau-père me nommait « volontaire » pour me présenter aux élections municipales.

J'ai eu beaucoup de chance d'arriver au sein d'une nouvelle équipe innocente et pleine de bonne volonté, malgré une période quelque peu troublée... Nous avons hérité de différents conflits qui nous avaient valu une mise sous tutelle pendant un an.

Cela fait donc onze ans que j'ai la joie et l'honneur d'être membre du Conseil municipal. Ces onze années m'ont apporté beaucoup. J'ai appris le fonctionnement d'une commune, j'ai appris à connaître les conseillers municipaux qui m'ont beaucoup apporté, les membres de l'Exécutif qui abattent un travail extrêmement lourd, une équipe du secrétariat formidable que j'aimerais remercier mille fois pour sa souriante collaboration, sa disponibilité et sa gentillesse pour réparer mes distractions, puis également les collectivités locales et le groupe des aînés que j'ai accompagné avec plaisir pour des visites et des repas.

La commission sociale que j'ai eu la chance de présider m'a appris à étudier toutes sortes de projets d'aide humanitaire que l'on suivait d'année en année. Elle m'a fait connaître un grand nombre de personnes désireuses d'obtenir la nationalité suisse, ce qui m'a valu toutes sortes d'expériences passionnantes, de surprises, de personnes bien intégrées, de filous, de lettres d'avocats, d'expériences hautes en couleur, de demandes d'interview en anglais, etc. Enfin, j'ai eu le privilège, la fierté et l'immense plaisir de présider le Conseil municipal durant quelques années. J'ai énormément apprécié, et cela m'a enseigné la patience et l'écoute. Enfin j'espère qu'une solution sera trouvée pour le Grand-Malagny qui me tient particulièrement à cœur.

Je vous quitte la gorge serrée et le cœur lourd devant me mettre au rythme de la vie d'un retraité, débordé heureusement.

Je vous remercie tous d'avoir partagé avec moi toutes ces années de bonheur, de rires, de chaleur humaine et de collaboration. Je suis convaincue que j'aurais pu faire mieux, phrase de tous mes bulletins scolaires, et plus, toutefois je me suis efforcée de remplir mes fonctions au plus près de ma conscience.

Je vous souhaite bon vent à tous pour la suite, et à bientôt, j'espère.

Mme le maire remercie Mme FIRMENICH pour ses paroles et lui rappelle que c'est toujours un réel plaisir de l'écouter.

Une corbeille de fleurs est offerte à la présidente sortante ainsi qu'un porte-mine à tous les conseillers municipaux pour les remercier de leur passage dans ce Conseil municipal.

14. MESSAGE DU MAIRE

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Messieurs les Adjoints,*

Sept d'entre vous ont émis le désir de ne pas poursuivre leur mandat pour cette nouvelle législature.

J'aimerais, au nom de la Mairie et de notre Secrétariat, vous remercier de votre engagement et de votre disponibilité mis à notre disposition permettant de prendre de justes décisions.

Chacune et chacun possédant une personnalité marquée a mis du piment dans nos discussions et n'a pas permis à l'ennui de s'installer, la bonne humeur fut aussi de la partie,

ce qui facilite bien des choses. Sachez que nous avons eu beaucoup de plaisir à travailler avec vous et ceci pour le bien des habitants de notre commune.

A chacun, nous vous souhaitons plein succès, accompagné de multiples satisfactions pour vos activités futures, tout en espérant que vous garderez des souvenirs agréables de ces moments que nous avons passés ensemble à discuter et à délibérer des multiples affaires qui touchent notre commune. Encore merci à tous.

Et pour ceux et celles qui poursuivent leur mandat, je tiens à les féliciter de leur élection, à les remercier de leur engagement fidèle et apprécié, et leur dire « A bientôt, pour poursuivre notre tâche avec de nouvelles aventures ».

Pour terminer Mme HUMBERT convie l'assistance à une verrée amicale dans la salle des commissions.

15. HUIS CLOS

La présidente prononce le huis clos.

La séance publique est levée à 22h25

La secrétaire
Arlette PORCHET

La présidente
Sophie FIRMENICH